



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437
dg@lac-sainte-marie.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le budget de fonctionnement 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisation « PTI » 2026-2027-2028 seront adoptés à la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra **le 17 décembre 2025, à compter de 18h00, au Centre communautaire**, situé au 10 rue du Centre, dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie, Province de Québec.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire portera donc sur les sujets suivants :

- Adoption du budget de fonctionnement 2026;
- Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les périodes de parole aux contribuables doivent porter uniquement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation.

Donné à Lac Sainte-Marie le 8 décembre 2025.

Céline Gauthier
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal, l'avis public concernant l'adoption du budget de fonctionnement 2026 et du PTI 2026-2027-2028 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 8 décembre 2025 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8 décembre 2025.

Céline Gauthier
Directrice générale